

Avertissement - Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Fidea Dyna-Safe Plan – garantie Branche 21

Généralités

Le présent Document d'informations clés (DIC) concerne le volet de la branche 21 du produit Dyna-Safe Plan offert par Banque Nagelmackers.

Objectif de placement

Le taux d'intérêt sur un versement dans le volet de la branche 21 est garanti par l'assureur, qui s'engage à rembourser le montant (après retenue des frais et taxes) que le preneur d'assurance verse dans la branche 21, capitalisé au taux d'intérêt garanti.

Au 1er février 2018, le taux d'intérêt garanti s'élève à 0,40 %.

Ce taux d'intérêt, qui est valable à compter du premier jour ouvrable qui suit la date de réception du versement, est garanti pendant une période de 97 mois. Ensuite, le versement est capitalisé à un nouveau taux d'intérêt garanti pour une nouvelle période à déterminer.

Participation bénéficiaire

Pour les réserves constituées dans le volet de la branche 21 du produit Dyna-Safe Plan, l'assureur décide chaque année de la participation bénéficiaire. Il ne sera procédé à cette distribution de bénéfices que si toutes les règles prudentielles de rentabilité et de solvabilité sont respectées. Les règles d'attribution seront basées sur propres critères, en tenant compte de la Loi sur la Protection du Consommateur.

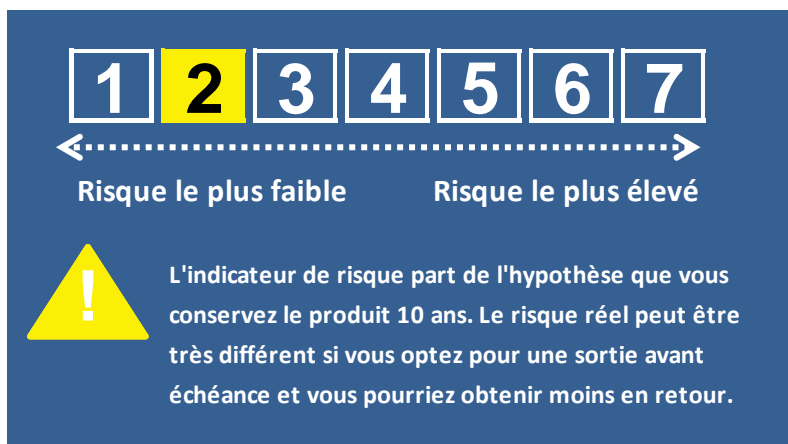
L'octroi d'une participation bénéficiaire ne peut pas être garanti pour l'avenir.

Investisseur de détail visé

Le volet de la branche 21 du produit Dyna-Safe Plan est principalement destiné aux investisseurs de détail :

- présentant un profil défensif ;
- présentant un profil dynamique, mais souhaitant placer une partie de leurs investissements dans des actifs moins risqués.

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 ; elle correspond à un risque faible. Le volet de la branche 21 du Dyna-Safe Plan est en effet couvert par un investissement réalisé principalement dans des titres à revenu fixe. Par conséquent, nous estimons que le risque de pertes sur les performances futures est faible. Le risque que nous ne puissions pas vous payer en raison d'une mauvaise conjoncture est, à notre avis, très réduit aussi.

Dans le volet de la branche 21 il est possible qu'en cas de faillite de l'assureur, les montants investis et/ou les rendements ne soient pas ou pas entièrement remboursés. Le montant versé par le preneur d'assurance dans le volet de la branche 21 tombe sous la législation belge des systèmes de garantie des dépôts à hauteur de €100 000,00 par personne et par compagnie d'assurances. Cette protection n'est pas prise en compte dans l'indicateur précité.

Vous avez le droit de récupérer au moins 100 % de votre capital (déduction faite des frais et taxes). Si votre réserve du volet de la branche 21 est supérieure à €100 000,00 et que l'assureur n'est pas en mesure de vous payer ce qu'il vous doit, vous pourriez perdre une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Investissement		10 000 EUR		
		1 an	4 ans	8 ans 1 mois (Période de détention recommandée)
Scénarios en cas de survie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 530 EUR	9 797 EUR	9 898 EUR
	Rendement annuel moyen	-4,21%	-0,38%	-0,07%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 530 EUR	9 797 EUR	9 898 EUR
	Rendement annuel moyen	-4,21%	-0,38%	-0,07%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 530 EUR	9 797 EUR	9 898 EUR
	Rendement annuel moyen	-4,21%	-0,38%	-0,07%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 636 EUR	10 086 EUR	10 434 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,64%	0,22%	0,54%
Scénarios en cas de décès				
Décès de l'assuré(e)	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	9 774 EUR	9 848 EUR	9 946 EUR

- Ce tableau montre le montant que vous pourriez recevoir dans les 8 prochaines années et 1 mois, selon différents scénarios, avec un investissement de €10 000,00.
- Les scénarios présentés illustrent le rendement potentiel de votre investissement. Vous pouvez les comparer aux scénarios d'autres produits.
- Les scénarios présentés donnent une estimation du rendement futur à partir de données historiques sur l'évolution de la valeur de cet investissement, mais ne donnent pas d'indication exacte. Le montant que vous recevez dépend des performances du marché et de la durée de votre investissement/produit.
- Le scénario de stress vous montre ce que vous pourriez récupérer dans des conditions de marché extrêmes, sans tenir compte d'une situation où nous ne pourrions pas vous payer.
- Les montants indiqués comprennent tous les frais du produit proprement dit, ainsi que les frais de votre conseiller ou de votre distributeur. Les montants ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer le montant que vous récupérerez.

Rendement brut par année civile

Dyna-Safe Plan est un nouveau produit. Il n'existe donc encore aucun historique de son rendement dans le volet de la branche 21.

Dans la rubrique « Scénarios de performance », nous avons utilisé un taux de participation bénéficiaire de 0,60 % pour le « Scénario favorable ». Cependant, ce taux ne repose pas sur des données historiques de participations bénéficiaires.

Les résultats obtenus dans le passé n'offrent aucune garantie pour l'avenir.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

L'assureur déduira chaque année des frais de gestion de 0,15 % des réserves constituées dans le volet de la branche 21.

Le preneur d'assurance peut à tout moment effectuer un prélèvement (partiel) de la réserve constituée. L'assureur imputera une indemnité de sortie, dont le pourcentage dépendra du moment de l'appel anticipé partiel ou total de la réserve. Ces frais s'élèvent à 3,00% la première année, 2,00% la deuxième année et 1,00% la troisième année. Plus aucuns frais de rachat ne sont facturés à partir de la quatrième année. Si l'indemnité de sortie est inférieure à €75,00 (indexés), l'assureur facturera €75,00 (indexés) d'indemnité de sortie.

En cas de retrait (partiel) anticipé de la réserve constituée dans le volet de la branche 21 durant les 8 premières années de l'assurance vie, l'assureur calcule une correction financière. Cette correction financière correspond au rendement de la réserve sur la durée restante de la période de garantie, évalué à la différence entre le cours du jour et le taux d'intérêt garanti pour le volet de la branche 21, si cette différence est positive.

Investissement Scénarios	10 000 EUR		
	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 4 ans	Si vous rachetez après 8 ans et 1 mois
Coûts totaux	460 EUR	309 EUR	369 EUR
Incidence sur rendement (réduction du rendement) par an	4,60%	0,78%	0,47%

La réduction du rendement (RIY) indiquée montre l'effet de l'ensemble des frais que vous payez sur le rendement de votre investissement. L'ensemble des frais comprend des frais uniques, fixes et accessoires.

Les montants indiqués sont des frais cumulatifs du produit proprement dit, pour trois durées différentes, qui comprennent notamment des frais de rachat potentiels, en cas de vente anticipée.

Il se peut que la personne qui vous vend le produit vous impute des frais supplémentaires. Dans ce cas, elle vous en informera.

Les chiffres cités sont des estimations, qui pourraient changer à l'avenir, et reposent sur l'hypothèse d'un investissement unique de €10 000,00.

Frais uniques

Les frais d'entrée sont prélevés par l'assureur sur chaque versement et s'élèvent à 2,50 %. Le tableau et les scénarios ci-dessous tiennent compte de frais d'entrée de 2,50 %.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Frais d'entrée	0,31%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Frais de sortie	Non applicable	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	Non applicable	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,15%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Ce tableau montre l'effet annuel des différents types de frais sur le rendement possible du capital investi à la fin de la durée recommandée, ainsi que la signification des différentes catégories de frais.

Fiscalité

Primes :

- Taxe sur les primes de 2,00 %
- Pas d'avantage fiscal

Rachat :

Si la réserve du volet de la branche 21 est rachetée dans les 8 ans, un précompte mobilier est dû en Belgique. Ce précompte s'élève à 30 % de la base imposable. La base imposable correspond au capital final (au moins les primes versées capitalisées à 4,75 %), diminué des primes versées. Le preneur d'assurance est exonéré de ce précompte en cas de couverture décès équivalant à 130 % au moins des versements et si le preneur d'assurance est la même personne que l'assuré et le bénéficiaire en cas de vie. Aucun précompte mobilier n'est prélevé sur la réserve rachetée dans le volet de la branche 21 à partir d'une durée de 8 ans.

Switch :

- Un switch du volet de la branche 21 vers le volet de la branche 23 suit la fiscalité d'un rachat (voir plus haut).

Prestation en cas de décès :

- Aucun précompte mobilier n'est prélevé en cas de décès.
- En cas de décès, des droits de succession sont prélevés.